



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reprise de l'activité de pédicure-podologie suite au déconfinement

Question écrite n° 28986

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de reprise de l'activité de pédicure-podologie suite au déconfinement. Depuis le 15 mars 2020, le conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues a appelé les professionnels à cesser leur activité dans le respect des mesures de confinement permettant de lutter contre le covid-19. Par solidarité, ces professionnels ont immédiatement offert leurs matériels de protection (gants, masques, etc.) à leurs collègues infirmiers et médecins, ainsi qu'aux structures hospitalières ou sanitaires. S'ils ne sont pas en première ligne sur le front de la lutte contre le virus, les pédicures-podologues sont impatients de rouvrir leurs cabinets pour accueillir et traiter leurs patients dont beaucoup sont en souffrance. Parties intégrantes du parcours de soins de nombreux patients, notamment les plus âgés, les pédicures-podologues exercent en effet de façon coordonnée avec différents professionnels de santé (en rhumatologie, diabétologie, gériatrie, etc.) et pour le traitement de certaines affections de longue durée comme le diabète. C'est pourquoi ces professionnels travaillent d'ores et déjà à la conception d'un document pour préparer le déconfinement et relatif à l'installation du cabinet, la désinfection des locaux, les modalités d'accueil des patients, les équipements et produits de protection, la tenue professionnelle, les soins post-confinement... Ils sont à ce titre intervenus à plusieurs reprises pour solliciter l'attribution de dotations de matériels de protection mais n'ont obtenu aucune réponse à ce jour. Pour l'ensemble de ces raisons, elle sollicite son intervention pour doter les pédicures-podologues de moyens de protection indispensables à la prise en charge de leurs patients et demande que des mesures d'accompagnement soient rapidement mises en place pour ces professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28986

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3101

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)